

## DELIBERATIONS DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

30 Janvier 2023

### NOMBRE DE MEMBRES

### EN EXERCICE

30

### PRESENTS

23

### VOTANTS

29

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

### N°

583

### OBJET :

Débat des Orientations Budgétaires 2023

L'an deux mille vingt et trois (2023), le trente janvier (30) à 18H00, le comité syndical, légalement convoqué en date du 19 janvier 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

#### Etaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER, et Messieurs Roland BOULARD, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Jean-Pierre FORMET, Fabrice HUBERT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ, Maryline VUIBLET, Anne-Laure WERBROUCK,

#### Etaient présentes les membres suppléants suivants :

Messieurs Jean-Michel GODRON (Titulaire Phillipe CAPLAT), Pascal ERRE (Titulaire Romain DESANLIS)

#### Etaient représentés :

Madame Anne DESVERRONNIERES (Pouvoir Pascal LORIN), Messieurs Thierry DUPONT (Pouvoir Patrick VIÉ), Jacques JESSON (Pouvoir à Pascal LEFORT), François MOURRA (Pouvoir à Julien VALENTIN), Alphonse SCHWEIN (Pouvoir à Maryline VUIBLET), Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Patrice VALENTIN),

Le Président présente les orientations budgétaires 2023 qui s'équilibrent comme suit :

### FONCTIONNEMENT

PRÉVISIONS DEPENSES		PRÉVISIONS RECETTES	
DÉPENSES RÉELS	26 950 000,00 €	RECETTES RÉELS	27 490 000,00 €
DÉPENSES ORDRE	800 000,00 €	RECETTES ORDRE	260 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 750 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 750 000,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

PRÉVISIONS DEPENSES		PRÉVISIONS RECETTES	
DÉPENSES RÉELS	28 640 000,00 €	RECETTES RÉELS	28 100 000,00 €
DÉPENSES ORDRE	260 000,00 €	RECETTES ORDRE	800 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 900 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 900 000,00 €</b>

VU l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les établissements publics des communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois précédant le vote de celui-ci,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées par le Président pour l'année 2023.

Extrait certifié conforme  
La Veuve, le 30/01/2023

Le Président

Le Président du SYVALOM



JULIEN VALENTIN



Syvalom  
Syndicat de Valorisation des  
Ordures Ménagères de la Mame

Julien VALENTIN